

PRÉSENTATION :

La musique union de Preuschorf organise une marche gourmande et musicale le 02 Juillet 2023.

DESCRIPTION :

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente de Preuschorf. Les départs sont programmés toutes les 15 minutes entre 9 heures 30 et 12 heures. Le parcours de quatorze kilomètres, entrecoupé de 7 haltes gourmandes, emprunte des sentiers pédestres, des routes départementales et des chemins communaux et forestiers. Pour la sécurité de tous, les participants devront suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.

A son arrivée le participant se verra remettre une sacoche avec un verre, une carte de pointage verte. Les enfants se verront remettre une sacoche avec un gobelet et une carte de pointage orange. Toute consommation supplémentaire sera payante. L'achat des boissons se fera par un système de carte d'une valeur de 20€ ou 30€. Il est possible d'acheter ces cartes au départ et aux différentes haltes.

Pour le bon déroulement de la journée , veuillez également respecter les points suivants :

- Les participants s'engagent à être en bonne santé physique, et à n'avoir aucune contre indication médicale afin de participer à la marche.
- Être présent 10 minutes avant l'horaire de départ confirmé à votre inscription
- Ne pas jeter de déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.
- Une signalisation indiquant la marche sera présente lors de la traversée de routes départementales, soyez tout de même vigilant.
- Merci de respecter les installations lors des différentes haltes.
- Merci de laisser en place la signalétique tout au long du parcours.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Du fait des organisateurs : en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) la marche gourmande sera annulée et les participants seront remboursés sur demande écrite.

Du fait des participants : en cas de non participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

RESPONSABILITÉ

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement . L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents médicaux, de maladies ou d'accidents, de vols ou de pertes pouvant survenir durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement à la manifestation, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui ci.

ENGAGEMENT

En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter le dit règlement. En cas de non respect du règlement, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.